

**Zeitschrift:** Parkinson : das Magazin von Parkinson Schweiz = le magazine de Parkinson Suisse = la rivista di Parkinson Svizzera

**Herausgeber:** Parkinson Schweiz

**Band:** - (2016)

**Heft:** 122: Unterwegs mit Parkinson - Mobilität = En chemin avec le Parkinson - mobilité = In cammino con il Parkinson - mobilità

**Artikel:** "Nous conseillons sur la voie à suivre"

**Autor:** Ide, Jörg / Robmann, Eva

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-815265>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

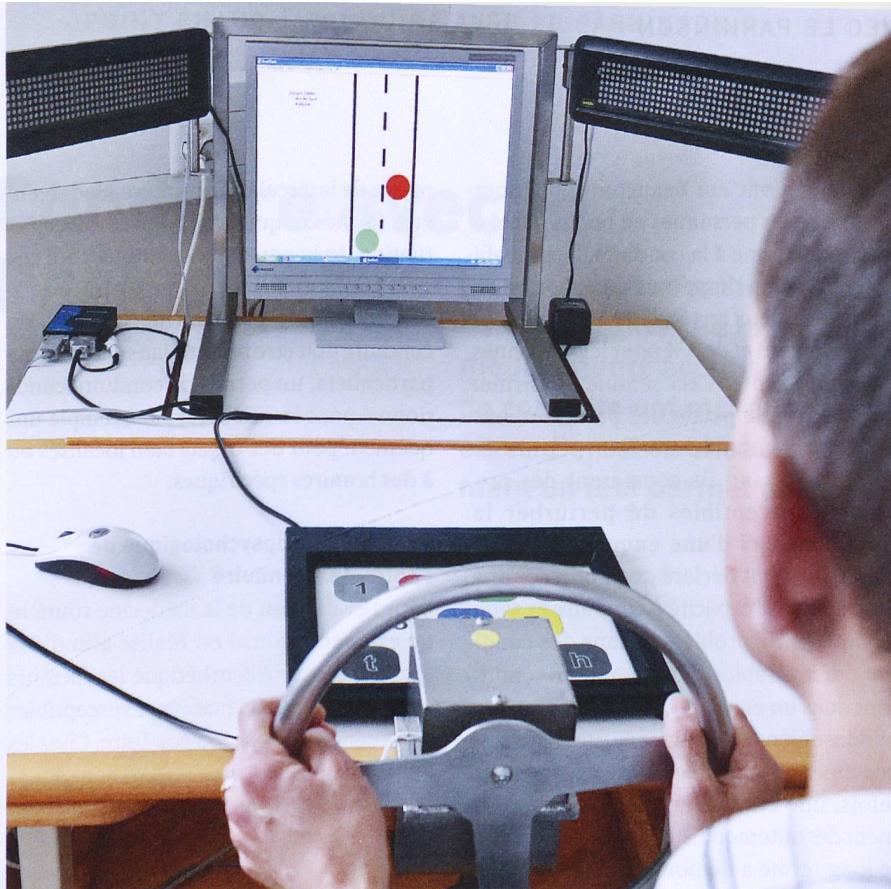
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Système de test pour l'examen d'aptitude à la conduite : il convient de respecter la voie de circulation tout en évitant les éventuelles collisions. Photo : Kurt Heuberger

## Difficultés pendant la conduite signalant des limites de l'aptitude à conduire

- Ralentissement de la réaction (p. ex. freinage tardif mais brusque)
- Difficultés à ajuster la vitesse de manière appropriée
- Manque de flexibilité en cas de mauvaise visibilité ou dans les conditions de circulation inattendues
- Moindre observation de la voie de circulation, mauvais positionnement du véhicule
- Incertitude ou erreur dans les croisements et les ronds-points
- Moindre observation de la priorité, p. ex. dans les jonctions avec priorité à droite, à l'égard de piétons ou au moment de s'insérer dans le trafic fluide
- Nombre accru d'erreurs de conduite ou de petits accidents
- Infraction de panneaux ou de feux de signalisation
- Manœuvres inadéquates

## « Nous conseillons sur la voie à suivre »

Eva Robmann s'est entretenue avec Jörg Ide, psychologue diplômé

### Monsieur Ide, est-ce que des appréciations dans le domaine de la médecine des transports ont lieu à Zihlschlacht ?

Aucune évaluation de l'aptitude à conduire au sens de la médecine des transports n'a lieu à Zihlschlacht selon la réglementation légale. Dans notre clinique, la réadaptation est primordiale pour aider les parkinsoniens à mieux gérer leur quotidien. En revanche, il est possible de les examiner s'ils doutent de leur aptitude à conduire.

### Comment se déroule l'examen d'aptitude à la conduite ?

L'état général des parkinsoniens est évalué d'un point de vue médical. Par ailleurs, des appréciations d'autres domaines pertinents pour déterminer l'aptitude à la conduite (capacités oculaires et performances cognitives) sont demandées. L'attention, la perception, le sens de l'orientation et le niveau cognitif général sont

contrôlés dans le cadre d'un examen neuropsychologique.

En présence d'éventuelles limitations de l'aptitude à conduire, les parkinsoniens en sont avisés et nous les conseillons sur la voie à suivre.

### Comment les personnes concernées réagissent-elles quand on leur recommande d'abandonner la conduite ?

Il est évident que l'idée d'abandonner la conduite est difficile à accepter pour certaines personnes, car les conséquences peuvent être très gênantes. Généralement, les parkinsoniens se montrent raisonnables et renoncent à conduire ou acceptent de se soumettre à un examen approfondi de médecine des transports. Dans certains cas exceptionnels, par exemple en présence d'un danger concret pour la personne elle-même ou pour des tiers, une déclaration aux autorités compétentes peut avoir lieu.

### Existe-t-il des possibilités thérapeutiques pour rétablir l'aptitude à conduire ?

Ce peut être possible dans une certaine mesure. Une meilleure coordination entre les médicaments peut permettre une amélioration. En ce qui concerne les temps de réaction, la différence peut être immense entre les périodes d'action médicamenteuse et les phases moins favorables. Le traitement peut être orienté en conséquence. Si, par exemple, les troubles de l'attention constituent un facteur limitatif, des programmes d'entraînement neuropsychologiques ou cognitifs peuvent aussi permettre d'améliorer la capacité de concentration. En outre, une étude a révélé qu'après une stimulation cérébrale profonde, la plupart des patients connaissaient une amélioration des symptômes en général, mais aussi une amélioration de l'aptitude à conduire.